

Motion de soutien

« Pour le maintien des services de l'hôpital public Edmond Garcin d'Aubagne »

Nous, maires et représentants des douze communes du Pays d'Aubagne et de l'Étoile, sommes fermement attachés à l'existence et au maintien des services de santé de qualité sur ce territoire.

Nous estimons que l'hôpital public Edmond Garcin d'Aubagne constitue le maillon important d'une médecine de proximité souhaitée et attendue par toute la population.

Aujourd'hui, nous sommes interpellés à propos d'une éventuelle décision de fermer le service réanimation de l'hôpital public prise par l'ARS.

Il convient de rappeler qu'en 2012, le service réanimation de cet hôpital a été mis aux normes et totalement reconstruit, en accord avec l'agence régionale de santé (ARS). Ce service réanimation rénové a reçu au mois de décembre 2016 les autorisations administratives requises.

Par ailleurs, la situation financière de l'hôpital est très préoccupante, puisque déficitaire depuis plusieurs services. Des changements sont nécessaires, et c'est dans ce cadre que des travaux ont été engagés depuis un an, à l'initiative de l'ARS, entre l'hôpital public et l'hôpital privé La Casamance. L'objectif partagé de ce rapprochement et de cette réflexion, est de définir un schéma à l'échelle du territoire qui garantisse le maintien d'une offre de soins de qualité et diversifiée, tout en mutualisant les moyens de ces deux hôpitaux dans le cadre d'un partenariat public-privé efficient.

Cette démarche est à l'étude, et nous considérons vital de conserver, jusqu'à l'aboutissement de ces travaux et quelque en soit l'issue, l'ensemble des services médicaux existants sur ce territoire, notamment celui de réanimation de l'hôpital Edmond Garcin, sans lequel toute l'activité de cet établissement peut être fragilisée.

Nous demandons donc, en l'état, à l'ARS de surseoir à toute décision qui modifierait l'offre de soins actuelle et qui s'éloignerait de l'objectif validé par les deux communautés médicales.